

Examen d'entrés au CRFPA, Septembre 2011

Epreuve de droit des personnes et de la famille

Sujet donné par J Roche Dahan

RESOUDRE LE CAS PRATIQUE SUIVANT

Sophie Mercier a mis au monde une petite fille qu'elle a reconnue et nommée Eglantine le 2 décembre 2002. Cet enfant est le fruit d'une longue relation amoureuse qu'elle a entretenue avec Patrick Duval, un homme marié et père d'un enfant, Louis, âgé actuellement de 20 ans. Au moment de la naissance d'Eglantine, Patrick a rompu avec Sophie, et n'a voulu établir aucun lien avec Eglantine, car sa femme était très malade et vivait très mal la liaison de son mari. Il a donc consacré son temps à s'occuper de sa femme, dont l'état n'a cessé de s'aggraver avec le temps. Par la suite, Sophie et Patrick ont repris progressivement leur relation, Patrick a établi un lien affectif avec Eglantine et Sophie s'est aussi attachée à Louis. Ce dernier est atteint de schizophrénie, il a de grande difficulté pour faire la distinction entre le réel et l'imaginaire et a souvent des hallucinations. Depuis septembre 2010, Louis est sous tutelle et Patrick est le tuteur. La femme de Patrick (et donc la mère de Louis) est décédée en janvier 2011.

Sophie et Patrick veulent vivre ensemble, sans se marier et créer un vrai foyer avec Eglantine et Louis. Aussi Patrick vient de reconnaître Eglantine et Sophie désire procéder à l'adoption simple de Louis. Elle voudrait savoir si la déficience mentale de Louis est un obstacle à son adoption ? Sophie et Patrick voudraient que leurs enfant portent chacun le nom de Duval, cela est-il possible ? Pouvez-vous les conseiller ? Par ailleurs, suite à différents incidents qui ont opposé Louis et son employeur, notamment relativement à un licenciement abusif, Patrick peut-il intenter au nom de Louis une action en justice contre cet employeur ?

Un plan est nécessaire pour résoudre ce cas pratique

L'utilisation du code civil est autorisée